Syndicat National des Ingénieurs des Travaux Publics de l'État et des Collectivités Territoriales

Groupement fondé en 1855

FORCE OUVRIÈRE



Paris, le 13 décembre 2019

Madame Élisabeth BORNE
Ministre
MTES
92055 Paris-La-Défense Cedex

<u>objet</u>: impact du projet de système de retraites universel par points sur les pensions des Ingénieurs des TPE

Madame la ministre,

Au lendemain des annonces du Premier ministre censées dévoiler l'entièreté du projet gouvernemental en matière de retraites, le Congrès national du SNITPECT-FO, réuni en session ordinaire les 11 et 12 décembre 2019, affirme que le système de retraites universel par points tel qu'envisagé dans le rapport Delevoye n'est pas porteur de progrès social ni le gage d'une justice plus grande, notamment pour les agents pour lesquels vous êtes autorité de gestion, au premier rang desquels les Ingénieurs des Travaux Publics de l'État (ITPE).

Nous considérons que ce système, de manière générale :

- affaiblira, par son individualisation, la solidarité inter-générationnelle,
- amènera celles et ceux qui en auront la capacité financière à compenser la diminution de leur pension par le recours à l'assurance privée, dans un cercle vicieux d'affaiblissement de cette solidarité,
- n'atténuera pas le doute des citoyens quant à la possibilité de bénéficier d'une retraite digne après avoir cotisé pendant sa vie active, pas plus que sur le montant de cette retraite.

Les fondements du système de retraites universel par points tel qu'envisagé ne peuvent qu'interpeller les fonctionnaires et, en particulier, les ITPE :

- sous couvert de sa soi-disant universalité (plusieurs professions étant déjà annoncées comme dérogeant au dispositif), ce système semble marquer la fin de l'intérêt du gouvernement pour la notion de carrière dans la fonction publique d'État;
 - les parcours ascendants demeurent pourtant le modèle de carrière pour les ITPE ; ceuxci seront immanquablement pénalisés par rapport au système actuel, en l'absence de mesures correctrices fortes ;
- sous couvert de sa prétendue justice, ce système semble entériner que, pour les quarante prochaines années à venir, les carrières heurtées et les inégalités entre les femmes et les hommes vont se développer, nécessitant la mise en place d'un système présenté comme censé les compenser en fin de parcours;
 - sur le sujet de l'égalité professionnelle, le corps des ITPE, par la gestion qu'il a su développer, brise le cliché d'une impossible présence des femmes dans les métiers techniques de haut niveau, et ce, depuis les années 1990 (le taux de féminisation des recrutements externes à l'ENTPE est désormais de 46 %, là où le taux moyen dans les écoles d'ingénieurs est de 28 %). Preuve que cela est possible, nous tenons à ce que l'atteinte de l'égalité professionnelle tout au long de la carrière demeure un objectif de l'administration, au lieu de se résoudre à mettre en place un système de calcul de pensions destinés à compenser les inégalités qui auront été constatées.
- sous couvert du supposé déséquilibre des régimes existants, un âge pivot semble désormais fixé à 64 ans.
 - la grande majorité des ITPE entre dans le corps dès leur réussite au concours externe d'entrée à l'ENTPE. La prise en compte de cette période de scolarité de haut niveau dans le décompte des annuités nécessaires pour faire valoir ses droits à pension civile constitue un véritable vecteur d'ascenseur social républicain. La création d'un âge pivot tardif pénaliserait donc particulièrement les ITPE.

Si un tel système devait nous être imposé, cela constituerait une atteinte supplémentaire à l'attractivité de votre principal corps technique d'encadrement supérieur, qui élabore et met en œuvre les politiques publiques de votre département ministériel dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la transition écologique.

Nous vous rappelons que notre corps a subi récemment les lourds impacts de l'imposition de PPCR-ingénieurs en 2017, entraînant un important ralentissement de carrière et des pertes de salaire cumulées allant jusqu'à 60 000€ sur une carrière-type représentative d'ITPE.

Or, nous constatons que les interventions publiques des différents membres du Gouvernement n'évoquent que la situation des corps enseignants de l'Education Nationale.

La grille indiciaire des professeurs des écoles est pourtant strictement identique, en termes d'indices terminaux de grade, à celles des ITPE, corps recruté majoritairement en sortie des classes préparatoires et titularisé après obtention du diplôme délivré par l'ENTPE. Les agents de ces deux corps partent actuellement donc avec exactement le même niveau de pension.

Le Congrès national du SNITPECT-FO confirme que les informations contenues dans le rapport Delevoye permettent d'estimer une perte d'environ 800€ de pension par mois, suite à la carrière-type représentative d'ITPE précédemment évoquée, par rapport au système actuel, sans compter

les impacts du quasi-doublement des cotisations tout au long de la carrière, avec l'intégration des primes dans l'assiette de cotisation.

Le Congrès national du SNITPECT-FO vous demande solennellement d'exposer et communiquer aux ITPE, les arbitrages rendus sur l'extension de l'assiette de cotisation pour les fonctionnaires, les simulations de calcul de pension dans le système par point projeté sur des carrières-types représentatives, tant en régime nominal que pour la phase de bascule progressive dans ce nouveau système projeté, ainsi que les mesures correctrices que vous envisagez pour compenser toutes baisses de rémunération nette et de montant final de la pension pour l'ensemble du corps.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Édouard ONNO

Secrétaire général